

À Paris-Îdf, la destruction méthodique des conditions de travail

FO ne signera pas le projet d'accord sur la durée du temps de travail

Vendredi 15 octobre 2021

Le sinistre bilan des directions successives de la CCIR de Paris-Île-de-France

Depuis 10 ans des suppressions de postes, des licenciements, des agents en souffrance ou en maladie, des réorganisations permanentes des services et directions, la Bourse de commerce transformée en musée, les privatisations des écoles et des services support (GIE) et donc la multiplication des statuts, la précarité et l'incertitude érigées en système, des collègues mentalement ou physiquement à bout...

Voilà ce que vivent les agents depuis 10 ans. Et il faudrait accepter de nouvelles dégradations des conditions de travail ?

Il faudrait signer et accepter :

- **plus d'heures de travail** sur l'année (de 1 583h à 1 593h),
- **forfait** : de travailler plus de jours et donc avoir moins de jours de repos, aujourd'hui : 199 ou 208 jours de travail, projet de la direction : 212 jours sur l'année
- **moins de JRTT/JRS** aujourd'hui : 15 ou 28 jours, projet de la direction 14 jours
- **Astreinte** : aucune avancée.
- **Dans les écoles** : l'aménagement du temps de travail des administratifs passerait de 40h à 37h30. Ce qui obligerait les collègues à travailler plus de jours sur l'année. Et perdre les JRS correspondants.

Comment signer un accord alors que les personnels perdent sur tous les tableaux ?

FO a demandé à la Direction de participer à tous les groupes de travail. Elle a refusé la participation de FO aux négociations du temps de travail sous prétexte que nous n'avions pas signé le projet d'accord UES.

Tract Paris-Îdf

Nous sommes le seul syndicat interdit de négociation par la Direction. Voilà comment la Direction traite vos représentants syndicaux. C'est de la discrimination syndicale !

Alors que la direction n'a cédé sur presque rien la CFDT et la CFTC signent

À grand renfort de communication et en dénigrant les autres organisations syndicales, la CFDT annonce qu'elle approuve et signe les propositions de la Direction alors que le personnel est largement perdant. C'est d'autant plus suicidaire que les signatures de ces 2 syndicats ne suffisent pas à l'adoption de l'accord.

Avec l'application du droit privé, un accord est présenté à tous les syndicats. Il ne peut être adopté que si des syndicats représentants la majorité des agents signent. C'est une des nombreuses règles qui découlent de la loi sur la représentativité (août 2008).

La Direction a besoin que d'autres syndicats signent. Voilà pourquoi la Direction s'est adressée à FO pour lui proposer de signer l'accord. C'est hors de question !

Un projet capital pour tous les agents

Il ne faut pas se mentir, les dispositions qui seront adoptées (temps de travail, Jrtt, aménagements...) vont servir de base, de référence pour les négociations à venir. Pour l'ensemble des personnels ; administratifs comme enseignants.

Nous pensons à FO que l'heure n'est pas à l'augmentation de la durée du temps de travail **mais à sa diminution.**

Non à la dégradation continue de nos conditions de travail

Non à l'augmentation du temps de travail

Ce sont les salaires qu'il faut augmenter

Rejoignez Force Ouvrière